



Délibération n° B2024-39
du bureau syndical
Séance du 18 octobre 2024
Répartition des CEE

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le onze octobre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur de QUIMPER :

- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

Excusés : Secteur du CAP SIZUN : René SOUBEN (Mahalon), Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur du PAYS BIGOUDEN : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) Secteur de QUIMPER : Thomas FEREC (Briec), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jacques RANNOU (Rospenden)

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Répartition des CEE **Délibération B2024-39**

Sur proposition du Président, Jacques MONFORT présente au Bureau la liste des dossiers de certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les travaux achevés entre le 31 janvier 2023 et le 31 décembre 2023 par les collectivités ainsi qu'un complément pour les travaux achevés entre le 31 janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Les dossiers ont été déposés respectivement les 29 janvier 2024 et 02 août 2023 auprès du Pôle national des certificats d'économie d'énergie pour un volume de 83 673 913 KWh.

Le règlement financier 2024-2026 prévoit le reversement aux communes dont la TCCFE est perçue par le SDEF d'un forfait de 10 €/MWh et le reversement aux autres communes le coût réel après déduction des frais de gestion. Le cout réel ce jour est de 7,95 €/MWh

Les ALE perçoivent pour les dossiers qu'elles ont traités un montant de 0,50 € par MWh pour les dossiers complets et 0,35 € par MWh pour les dossiers incomplets ou erronés.

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la répartition des CEE telle qu'effectuée dans le tableau annexé,
- autorise le Président à reverser les montants ainsi déterminés,
- autorise le Président à reverser aux ALE les sommes dues telles que définies dans le tableau annexé.

Le 27 janvier 2025

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

